

Conditions Contractuelles Electrabel boxx (201506)

1. Définitions

L'Electrabel boxx est un smart thermostat qui vous donne également la possibilité de suivre en temps réel votre consommation d'énergie (gaz naturel et/ou électricité), comprenant un écran interactif et tactile avec un software préinstallé, des accessoires, du matériel périphérique et des produits associés : un adaptateur compteur, des senseurs compteur (électricité et/ou gaz naturel), un module chaudière et alimentation, et de (possibles) extensions (hardware) sur l'Electrabel boxx (et ses fonctionnalités).

L'Abonnement aux Electrabel boxx cloud services est l'abonnement qui vous donne accès à l'ensemble des services de l'Electrabel boxx (notamment la fonction thermostat, information à propos de votre consommation d'énergie et la météo), incluant des updates du software, et de l'application smartphone (iOS et Android).

L'Adresse d'installation est l'habitation (consommateurs) ou le bureau (clients professionnels) que vous avez communiqué, situé en Belgique, où l'Electrabel boxx est livrée et installée et/ou les Electrabel boxx cloud services sont activés.

Le Compteur d'énergie est le compteur, propriété du gestionnaire de réseau, qui enregistre la consommation d'électricité et de gaz naturel.

Le Jour de réception/la Réception est le troisième jour ouvrable après l'envoi d'un document. Un jour ouvrable est un jour de la semaine à l'exception du samedi, du dimanche et des jours fériés légaux.

2. Objet

2.1. Sous réserve des articles 4.7, 5.1 et 5.6, Electrabel s'engage à livrer et installer l'Electrabel boxx et à (éventuellement uniquement) activer l'Abonnement aux Electrabel boxx cloud services, à l'Adresse d'installation, selon les modalités déterminées dans le formulaire de commande et dans les présentes Conditions Contractuelles (formant ensemble le "Contrat").

3. Contrat, durée et cessation

3.1. L'Abonnement aux Electrabel boxx cloud services est conclu pour une durée indéterminée.

3.2. Si vous êtes un consommateur, vous avez le droit de renoncer à ce Contrat sans motif particulier pendant le délai de rétractation de quatorze (14) jours calendriers à partir de la livraison et de l'installation de l'Electrabel boxx et (éventuellement uniquement) à partir de l'activation des Electrabel boxx cloud services. Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser le formulaire de rétractation mise à disposition par Electrabel, mais vous n'y êtes pas obligé. Si vous exercez votre droit de rétractation, Electrabel récupérera l'Electrabel boxx à ses propres frais et reversera le prix éventuellement déjà payé pour l'Electrabel boxx (art. 4.1) et la livraison, l'installation et l'activation de celle-ci (art. 4.2) dans un délai de quatorze (14) jours calendriers à partir du jour où nous sommes informés de votre décision de renoncer au présent Contrat.

3.3. Chaque partie peut mettre fin à l'Abonnement aux Electrabel boxx cloud services à tout moment, moyennant un préavis écrit d'un (1) mois. Si vous payez l'Abonnement aux Electrabel boxx cloud services via une facture annuelle, Electrabel vous reversera l'éventuel trop-perçu. En cas de cessation du présent Contrat, vous n'avez plus accès aux Electrabel boxx cloud services. Vous pouvez cependant continuer à utiliser l'Electrabel boxx comme un simple thermostat local.

3.4. Si vous déménagez, vous devez nous en avvertir à l'avance (avec mention de la date de déménagement) et l'Abonnement aux Electrabel boxx cloud services prendra automatiquement fin le jour du déménagement. Si vous souhaitez utiliser une Electrabel boxx à votre nouvelle adresse, vous devez acheter une nouvelle Electrabel boxx et souscrire à un nouvel Abonnement aux Electrabel boxx cloud services à la nouvelle adresse.

Si vous souhaitez emporter et installer vous-même l'Electrabel boxx à votre nouvelle adresse, cela se fera sous votre entière responsabilité. Les défaillances suite à un mauvais débranchement ou une mauvaise installation que vous avez effectuée, ne tombent pas sous la garantie déterminée dans l'article 8 des présentes Conditions Contractuelles.

3.5. Si vous déménagez vers une habitation ou un bureau où une Electrabel boxx est déjà installée, vous pouvez souscrire un Contrat uniquement pour les Electrabel boxx cloud services, pour l'Adresse d'installation concernée. Dans ce cas, les Electrabel boxx cloud services sont activés à distance. Electrabel se réserve le droit d'activer les Electrabel boxx cloud services uniquement pour une Electrabel boxx installée par Electrabel et en bon état de fonctionnement.

4. Prix, facturation et paiement

4.1. Le prix unitaire de l'Electrabel boxx s'élève à 181,04 €, la cotisation Recupel incl. et la TVA excl. Le prix unitaire est de 199,00 €, la cotisation Recupel incl. et la TVA de 6% incl. si l'appareil est placé dans une habitation privée occupée depuis plus de 5 ans et si vous transmettez à Electrabel l'attestation signée requise que l'installateur vous a remise. Dans tous les autres cas, vous payez 277,17 €, la cotisation Recupel incl. et la TVA de 21% incl. Si vous êtes professionnel et assujéti périodique, la TVA est acquittée par le cocontractant ⁽¹⁾.

4.2. La livraison et l'installation sur place de l'Electrabel boxx ainsi que l'activation de l'abonnement aux Electrabel boxx cloud services, vous seront facturés séparément, après l'installation et l'activation, à un prix forfaitaire de 93,40 € (TVA excl.), soit 99,00 € (TVA de 6% incl.) ou 113,01 € (TVA de 21% incl.).

4.3. Un montant forfaitaire mensuel de 3,50 €, TVA de 21% incl. (2,89 € TVA excl.), vous est facturé pour votre Abonnement aux Electrabel boxx cloud services.

4.4. Ces montants sont payables dans un délai de quatorze (14) jours calendriers après Réception de la facture. Le paiement se fait uniquement par virement ou domiciliation. Si vous êtes client d'Electrabel pour la fourniture d'énergie, le montant mensuel de votre Abonnement aux Electrabel boxx cloud services sera repris sur votre facture d'énergie, mais indiqué séparément. Le cas échéant, votre domiciliation sera adaptée en conséquence. Si vous n'êtes pas client d'Electrabel pour la fourniture d'énergie, ces montants seront repris dans une facture annuelle envoyée pour la première fois un (1) mois après votre commande. La livraison et l'installation de l'Electrabel boxx sur place et l'activation de l'Abonnement aux Electrabel boxx cloud services seront repris dans une facture unique séparée.

4.5. Les déplacements inutiles d'un installateur (par exemple si vous n'êtes pas à votre domicile à l'heure convenue) vous seront facturés à 39,95 €, TVA de 21% incl. (34,99 € TVA excl.). L'annulation ou le report d'un rendez-vous doit être fait au moins deux (2) jours ouvrables avant la date prévue de rendez-vous. Si vous prévenez Electrabel moins de deux (2) jours ouvrables avant la date prévue de rendez-vous, un montant de 39,95 € TVA de 21 % incl. (34,99 € TVA excl.), vous sera facturé.

4.6. Si vous ne payez pas votre facture à temps, nous vous envoyons un rappel. Si vous ne payez pas à temps suite à notre rappel, nous vous envoyons une mise en demeure. Si vous n'avez toujours pas payé votre facture après l'échéance mentionnée dans la mise en demeure, Electrabel se réserve le droit de suspendre les Electrabel boxx cloud services et vous pourrez encore utiliser votre Electrabel boxx uniquement comme simple thermostat local. Les frais de rappels et de mise en demeure sont à votre charge. En cas de défaut de paiement, des intérêts peuvent vous être comptés, au taux d'intérêt légal, à partir de la date d'échéance de la facture. Si vous avez droit à un paiement de notre part, suite à une erreur de facturation de notre part, vous avez également droit au versement

¹ Dans ce cas, Electrabel Customer Solutions. Art. 20 AR n°1.

d'intérêts au taux d'intérêt légal. Dans ce cas, les frais de vos lettres de rappel et de mise en demeure sont à notre charge.

4.7. Si vous avez des dettes envers Electrabel au moment où vous commandez l'Electrabel boxx, ou au moment où vous commandez les Electrabel boxx cloud services, nous pouvons suspendre la livraison et l'installation de l'Electrabel boxx et (éventuellement uniquement) l'activation de l'Abonnement aux Electrabel boxx cloud services jusqu'à ce que nous recevions le paiement des dettes existantes.

4.8. Nous pouvons à tout moment apporter des modifications de prix et/ou de conditions contractuelles qui ne sont pas en votre défaveur à condition de vous en informer au préalable par le biais de documents que vous recevez à domicile ou par e-mail et/ou par le biais de notre site Internet www.electrabel.be. Nous pouvons appliquer une augmentation du prix et/ou une modification des conditions à condition de vous en informer au moins 2 mois à l'avance par e-mail. La notification par e-mail est réputée avoir eu lieu la date d'envoi. Si vous n'acceptez pas l'augmentation de prix et/ou les nouvelles conditions contractuelles, vous êtes tenu de nous en informer par écrit dans le mois à compter du Jour de réception de notre notification. Le fait de nous notifier votre refus dans le délai imparti implique automatiquement la résiliation, sans frais ni indemnité, de votre Contrat, lequel prendra fin le jour où les nouveaux prix et/ou les nouvelles conditions contractuelles auraient dû prendre effet. L'absence de notification de votre refus dans le délai imparti sera par contre considérée comme acceptation des nouveaux prix et/ou des nouvelles conditions contractuelles.

5. Livraison, installation en activation

5.1. Après réception de votre commande, Electrabel confirme la réception de celle-ci par e-mail. Afin de pouvoir vérifier si l'Electrabel boxx peut être installée, vous devez ensuite remplir une liste de questions en ligne, accessible via le lien se trouvant dans l'e-mail, dans un délai de 14 jours calendrier. Si Electrabel vous confirme, sur base des informations que vous avez complétées, que l'installation est possible, cela constitue l'acceptation par Electrabel de votre commande. Dans le cas contraire, l'article 5.7 s'applique. Si vous ne remplissez pas la liste de questions dans le délai précité, Electrabel se réserve le droit de considérer votre commande comme étant annulée.

5.2. L'Electrabel boxx est livrée et installée à l'Adresse d'installation que vous nous avez communiqué et à la date et l'heure convenue avec l'installateur. Sauf convention contraire, la livraison a lieu maximum 30 jours après la souscription du Contrat.

5.3. A moins que cela soit déterminé autrement dans le Contrat, la livraison et l'installation de l'Electrabel boxx, ainsi que l'activation des Electrabel boxx cloud services, sont toujours effectuées par un installateur sélectionné par Electrabel.

5.4. Vous nous garantissez que vous êtes autorisés à faire remplacer le (vieux) thermostat par l'Electrabel boxx.

5.5. L'installation de l'Electrabel boxx et l'activation des Electrabel boxx cloud services requièrent ce qui suit :

- les Compteurs d'énergie doivent se trouver dans l'habitation, dans 1 local et pas à plus de 2 mètres l'un de l'autre ;
- les Compteurs d'énergie doivent être situés à maximum 2 mètres d'une prise électrique libre ;
- le Compteur d'énergie pour le gaz naturel doit avoir une surface réfléchissante sur le 3^{ème} chiffre après la virgule ;
- la chaudière fonctionne au gaz ou au mazout ;
- la chaudière doit être contrôlée via ON/OFF ou via le protocole OpenTherm ;
- la chaudière doit pouvoir être contrôlée via un branchement 24v ;
- l'existence de câblage entre la chaudière et l'emplacement du thermostat (dans l'espace d'habitation ou de travail) ;
- la distance entre les Compteurs d'énergie et le thermostat peut s'élever à maximum 10 mètres ;
- il y a suffisamment d'espace pour placer l'écran de l'Electrabel boxx ;

- vous disposez de votre propre accès Internet sans fil à moins de 10 mètres du thermostat (pas via des hotspots), et vous mettez le code d'accès et le mot de passe à disposition de l'installateur.

5.6. Dans les cas suivants, une installation de l'Electrabel boxx n'est pas possible:

- l'installation de chauffage est dans un tel état qu'aucune installation de l'Electrabel boxx n'est possible sans entraîner des risques de sécurité, ou votre installation de chauffage ne satisfait pas (ou plus) aux prescriptions légales et/ou techniques ;
- chauffage électrique, pompe à chaleur, chauffage collectif;
- régulation de zone via plusieurs thermostats;
- un des Compteurs d'énergie (ou les deux) est un compteur intelligent, a un compteur qui tourne à l'envers ou a un coffret en plexiglas (25S60).

Cette énumération n'est pas limitative et Electrabel se réserve le droit de ne pas effectuer l'installation s'il ressort de circonstances spécifiques à l'Adresse d'installation que l'installation n'est pas réalisable, que celle-ci entraînerait des coûts importants non justifiés, ou que le cadre juridique (modifié) ou réglementaire ne permet pas/plus l'installation.

5.7. Si l'installation n'est pas possible, le Contrat est automatiquement annulé et Electrabel vous reversera l'éventuel montant déjà payé, dans un délai de quatorze (14) jours calendrier après constatation que l'installation n'est pas possible, et à condition que nous disposions à temps de votre numéro de compte bancaire.

5.8. Les Electrabel boxx cloud services sont activés par l'installateur suite à l'installation de l'Electrabel boxx.

6. Service clients

Si vous avez des questions au sujet de l'Electrabel boxx et/ou des Electrabel boxx cloud services, vous pouvez consulter notre site web sur www.electrabel.be/boxxsupport ou envoyer un e-mail à boxx@electrabel.com.

7. Transfert de propriété et risque

7.1. Le transfert de propriété de l'Electrabel boxx n'intervient qu'après paiement intégral de l'Electrabel boxx. Sans préjudice à ce qui est déterminé ci-dessous en matière de transfert de risque, et jusqu'au paiement intégral, l'Electrabel boxx reste la propriété d'Electrabel. Tant qu'Electrabel est propriétaire de l'Electrabel boxx, vous devez utiliser et conserver celle-ci en bon père de famille.

7.2. Les risques vous sont transférés à partir du moment où vous signez pour réception de l'Electrabel boxx, après installation de l'Electrabel boxx et de l'activation des Electrabel boxx cloud services.

8. Garantie

8.1. Electrabel s'engage à ce que l'Electrabel boxx soit conforme aux spécifications mentionnées dans le Contrat et aux prescriptions légales et/ou réglementaires à la date d'entrée en vigueur du Contrat. Electrabel ne garantit aucune adéquation pour un usage déterminé de l'Electrabel boxx qui n'est raisonnablement pas prévisible.

8.2. Si vous êtes un consommateur, Electrabel est responsable envers vous, conformément à l'article 1649quater du Code civil, de tout défaut de conformité qui existe lors de la livraison de l'Electrabel boxx et qui apparaît dans un délai de deux (2) ans à compter de celle-ci. Si un défaut de conformité se manifeste dans les six (6) mois à partir de la date de livraison de l'Electrabel boxx, cela suppose, jusqu'à preuve du contraire, que ce défaut existait au moment de la livraison, à moins que ceci soit incompatible avec la nature du défaut de conformité. Vous êtes tenu d'informer Electrabel de l'existence du défaut de conformité dans un délai de deux (2) mois à compter du jour où vous avez constaté le défaut, via boxx@electrabel.com. Dans ce cas, Electrabel s'engage à réparer ou à remplacer gratuitement l'Electrabel boxx et/ou ses accessoires dans un délai raisonnable, selon les conditions et modalités de l'article 1649quinquies du Code civil. Ce n'est pas le cas si le délai de déclaration mentionné ci-dessus a été dépassé.

8.3. Les dispositions de cet article ou toute autre stipulation contractuelle ne portent pas préjudice aux droits que vous avez au titre de la législation régissant la vente des biens de consommation prévue à l'article 1649bis à 1649octies du Code civil. Elles ne portent également pas préjudice à la garantie légale en matière de vices cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

8.4. Si un problème à votre chaudière se présente dans le mois suivant l'installation et l'activation de l'Electrabel boxx par Electrabel, et si ce problème est une conséquence directe de l'installation de l'Electrabel boxx, Electrabel prendra les mesures nécessaires pour régler ce problème, sans que cela ne vous soit facturé.

8.5. La garantie, offerte par Electrabel, reste en toutes circonstances strictement limitée à son obligation de garantie légale, à l'exclusion de toute garantie allant au-delà. Il n'y a donc pas de garantie si le défaut est causé par:

- le placement incorrect, impropre ou imprécis de l'installation de l'Electrabel boxx par un tiers qui n'a pas été désigné par Electrabel;
- un usage, une commande ou une manipulation inapproprié(e), négligée(e) ou impropre de l'Electrabel boxx par un tiers;
- la non-conformité de l'installation de chauffage;
- des effets (négatifs) et conséquences (néfastes) pour (le fonctionnement de) l'Electrabel boxx ainsi que pour toute pièce de celle-ci, par une exposition (directe) à la lumière du soleil ou à la formation (importante) de fumée ou de suie;
- l'installation ou l'utilisation de matériaux, appareils et/ou logiciels qui ne proviennent pas d'Electrabel, ou le suivi d'instructions (d'usage) qui n'ont pas été fournies ou approuvées par Electrabel;
- le respect approximatif ou négligé du manuel d'utilisation de l'Electrabel boxx;
- l'utilisation de l'Electrabel boxx à l'extérieur;
- l'utilisation d'eau ou d'autres produits (de nettoyage);
- l'usure normale;
- le fait de ne pas maintenir les ouvertures de la ventilation (suffisamment) ouvertes;
- un incendie;
- une surcharge de l'Electrabel boxx suite aux effets de circonstances anormales ou imprévues;
- des modifications qui ne sont pas apportées par ou à la demande d'Electrabel à/aux fonctionnalités de l'Electrabel boxx;
- des virus, le piratage ou autres atteintes à la sécurité de l'Electrabel boxx;
- d'autres circonstances qui ne tombent pas sous l'obligation de garantie légale d'Electrabel.

9. Utilisation de l'Electrabel boxx

9.1. Vous êtes responsable pour les moyens informatiques et de communication électronique qui permettent l'accès à Internet. Vous devez vous-même garantir un accès sécurisé à l'application smartphone.

9.2. Electrabel se réserve le droit, pour des raisons techniques, de sécurité ou de maintenance, de suspendre ou de modifier tout ou partie de l'accès à l'écran interactif et à l'application smartphone. Electrabel veillera à vous prévenir des interruptions planifiées et de la durée vraisemblable de celles-ci. Electrabel ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages directs ou indirects causés par une interruption ou par une modification de l'écran interactif et de l'application smartphone.

9.3. Il est interdit d'utiliser l'application smartphone – et de manière générale l'Electrabel boxx – de manière contraire aux bonnes mœurs ou aux législations en vigueur. Il n'est donc pas permis d'en faire usage à des fins d'actes criminels ou délictueux, d'atteintes à la vie privée d'autrui, à l'identité d'autrui ou encore aux données personnelles d'autrui ou à toute norme de sécurité généralement quelconque. Il est interdit d'importuner d'une quelconque manière les autres utilisateurs de l'application smartphone. Il est interdit de placer, d'envoyer, de télécharger ou d'insérer d'une quelconque manière des virus, des codes, des programmes ou logiciels qui empêchent, détruisent, perturbent ou bloquent le fonctionnement de l'Electrabel boxx, de l'application smartphone et/ou d'appareils de communication électronique.

9.4. Si Electrabel constate que vous utilisez ou tentez d'utiliser l'Electrabel boxx et/ou l'application smartphone de manière illégale, Electrabel se réserve le droit de bloquer votre accès et de résilier le Contrat – au besoin avec effet immédiat – et, le cas échéant, de vous réclamer des dommages et intérêts, sans préjudice de l'application de la loi du 28 novembre 2000 relative à la criminalité informatique et des autres législations en vigueur dans ce domaine.

9.5. Si le gestionnaire de réseau vient relever les données des Compteurs d'énergie, vous devez veiller à ce que les données des Compteurs d'énergie puissent être clairement lues en détachant éventuellement le capteur du Compteur d'énergie et en le remettant ensuite dans son boîtier.

9.6. L'Electrabel boxx n'est pas un Compteur d'énergie. Les données, qui sont collectées via l'Electrabel boxx concernant votre consommation d'énergie, ont une valeur indicative. Vous ne pouvez donc pas accorder à ces données l'exactitude ou l'intégralité de votre consommation d'énergie, en particulier à l'égard de la consommation effective à prendre en compte. En aucun cas vous ne pouvez considérer ces données comme étant des données de consommation au sens d'un contrat de fourniture d'énergie, ou au sens de la législation énergétique.

9.7. Vous acceptez qu'aucun back-up des données de votre consommation n'est disponible sur l'Electrabel boxx et qu'en cas de dérèglements ou de restauration des paramètres d'usine de l'Electrabel boxx, les données historiques peuvent être perdues.

9.8. Le prix affiché suite à l'enregistrement par l'Electrabel boxx de la consommation d'électricité et/ou de gaz naturel est le résultat du calcul d'une moyenne et est purement indicatif. Ce calcul n'est aucunement basé sur votre prix réel d'électricité et/ou de gaz naturel, et n'est donc pas représentatif du montant de vos factures d'électricité et/ou de gaz naturel.

10. Licence et utilisation du logiciel

10.1. Pendant la durée du Contrat, vous recevrez une licence d'utilisation pour le logiciel nécessaire à l'utilisation de l'Electrabel boxx. L'adaptation vers des versions supérieures ou améliorées vous sera proposée lorsque celles-ci sont disponibles.

10.2. Il est interdit d'accéder aux codes, de copier ou modifier ceux-ci et, de manière générale, de se rendre coupable de toute forme de piratage de logiciels. Si Electrabel constate que vous piratez ou que vous tentez de pirater le logiciel, elle se réserve le droit de bloquer votre accès et de résilier le Contrat – au besoin avec effet immédiat – et, le cas échéant, de vous réclamer des dommages et intérêts éventuels, sans préjudice de l'application de la loi du 28 novembre 2000 relative à la criminalité informatique et des autres législations en vigueur dans ce domaine.

10.3. Tous les droits relatifs au contenu et à l'architecture de l'écran interactif et de l'application smartphone, et notamment – à titre non limitatif – aux photos, logos, conceptions, slogans et marques commerciales sont réservés. Ils sont protégés par les législations et réglementations nationales et internationales que chaque utilisateur est impérativement tenu de respecter.

10.4. Sauf accord préalable et écrit d'Electrabel ou des autres ayants droit éventuels, la reproduction, la diffusion ou l'utilisation en vue d'une diffusion ou d'une représentation publique de l'écran interactif et de l'application smartphone, par quelque moyen ou support que ce soit, est interdite.

11. Protection des données personnelles

11.1. Electrabel Customer Solutions sa, dont le siège social est établi à boulevard Simon Bolívar 34, B-1000 Bruxelles, est responsable du traitement de vos données personnelles. Le traitement de vos données personnelles a pour but principal l'exécution de votre Contrat avec Electrabel, le bon fonctionnement des fonctionnalités que vous offrez à l'Electrabel boxx et les Electrabel boxx cloud services et, en lien avec celui-ci, la gestion de et l'accès à la partie de notre/nos site(s) internet réservée à nos clients, conformément à la législation en matière de protection de la vie privée et du commerce électronique. Nous pouvons également utiliser vos

données personnelles pour vous informer au sujet de nos (nouveaux) produits et services, promotions et actions spéciales dont nous pensons qu'ils pourraient vous intéresser. Toutes les données que nous rassemblons peuvent être combinées entre elles pour mieux adapter nos produits et services, promotions et actions spéciales à vos besoins personnels. Par ailleurs, nous pouvons également utiliser vos données personnelles pour suivre, évaluer et continuer à améliorer nos produits et services, promotions et actions spéciales, notamment dans le cadre d'études de marché générales ou spécifiques.

11.2. Vos données personnelles peuvent également être collectées et traitées par nos sous-traitants. Il peut s'agir de sociétés liées à Electrabel (art. 11 du Code des sociétés), de nos call centers, de nos intermédiaires commerciaux, des gestionnaires de réseau, des autorités publiques compétentes et autres partenaires. Les personnes précitées n'ont accès qu'aux données qui sont strictement nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

11.3. Vous pouvez accéder à vos données ou en demander la correction en nous adressant une lettre ou un e-mail accompagné d'une photocopie de votre carte d'identité. De la même manière, vous pouvez nous avertir gratuitement si vous ne souhaitez plus recevoir nos promotions par téléphone, e-mail ou poste en indiquant le(s) moyen(s) de communication par le(s)quel(s) vous ne souhaitez plus recevoir d'offres promotionnelles.

12. Communication électronique

12.1. En passant votre commande en ligne, vous marquez votre accord avec le fait qu'Electrabel vous envoie toutes les informations relatives à votre Contrat, dans la mesure du possible, par e-mail. Cela signifie que vous ne recevrez plus ces informations sur papier par voie postale. Ces informations peuvent être relatives, entre autres, aux prix et/ou aux conditions contractuelles de votre Contrat et à d'éventuelles modifications de celles-ci, ainsi qu'à vos données personnelles et/ou à un déménagement.

12.2. En passant votre commande en ligne, vous marquez votre accord avec le fait qu'Electrabel vous envoie vos factures et informations qui s'y rapportent, y compris les rappels, dans la mesure du possible, par e-mail. Cela signifie que vous ne recevrez plus vos factures et informations qui s'y rapportent, y compris les rappels, sur papier par voie postale, et que la facture électronique est la seule qui soit officielle. Vous vous assurez du téléchargement et de la conservation de vos factures. Electrabel garde vos factures à disposition pendant deux (2) ans sur l'Espace Client. Si vous combinez domiciliation et réception des factures par e-mail, vous ne recevrez pas de factures intermédiaires par e-mail, uniquement votre décompte.

12.3. Si, suite aux articles précédents, vous recevez, via e-mail, des informations concernant votre Contrat et/ou vos factures et informations s'y rapportant, y compris les rappels, vous vous engagez à lire régulièrement vos e-mails et à veiller à ce que la capacité de votre mailbox soit suffisante pour recevoir ces e-mails. Vous veillerez à ce que les e-mails d'Electrabel ne soient pas considérés comme du spam. En cas de changement d'adresse e-mail, vous en tiendrez Electrabel directement informée via l'Espace Client. Si Electrabel constate qu'elle ne peut pas vous envoyer les e-mails, elle peut décider unilatéralement d'envoyer à nouveau ces informations sur papier par voie postale. Via votre Espace Client, vous avez la possibilité à tout moment de demander à ce que, pour le futur, ces informations vous soient à nouveau envoyées sur papier par voie postale.

13. Responsabilité

13.1. Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de dispositions légales impératives relatives à la responsabilité (du fait de produits défectueux) qui prévaudraient. Rien dans le présent Contrat ne

libère Electrabel de sa responsabilité en cas de faute intentionnelle ou de faute grave, de sa part ou de celle de ses préposés et mandataires. Les dispositions de cet article ne portent pas préjudice à l'article 8.

13.2. Electrabel est uniquement responsable pour (i) les dommages matériels découlant directement d'une faute d'Electrabel ou de ses préposés, et (ii) le décès ou les blessures corporelles résultant d'un acte ou d'une omission d'Electrabel ou de ses préposés. Si Electrabel est tenue responsable à titre contractuel ou extracontractuel, sa responsabilité est limitée à 1.250.000 € par sinistre. Electrabel n'est pas responsable pour les pertes de profits, de revenus, d'économies espérées, de temps, de manque à gagner, de perte de données et des dommages immatériels.

13.3. Electrabel n'est pas responsable si le dommage est causé directement ou indirectement en tout ou en partie par une utilisation fautive, négligente ou inappropriée de l'Electrabel boxx, sans qu'Electrabel n'ait commis d'erreur. Ceci vaut pour l'utilisation par vous-même ou par toute autre personne, tant du matériel que des logiciels et de l'application smartphone. Electrabel ne peut en aucun cas être tenue responsable des problèmes techniques ou informatiques, ni de la perte de données qui sont la conséquence des limites techniques du matériel informatique ou des moyens de communication électronique que vous avez choisis, ou des limites techniques de la technologie en tant que telle, comme le wifi. Si vous donnez aux données de consommation et aux informations obtenues via l'Electrabel boxx une utilisation qui n'est pas conforme à l'utilisation raisonnablement attendue d'un bon père de famille de l'Electrabel boxx (par exemple, pour atteindre à la vie privée d'autrui), Electrabel décline toute responsabilité.

14. Force majeure

14.1. Electrabel ne peut être tenue responsable de retards ou de manquements dans l'exécution du présent Contrat qui résultent de circonstances indépendantes de sa volonté ou d'événements imprévus qu'elle n'aurait pu éviter (cas de force majeure).

14.2. Il faut entendre par "cas de force majeure" tout événement ou circonstance empêchant ou limitant Electrabel pour le respect de ses obligations conformément aux dispositions du présent Contrat, en dehors de son contrôle raisonnable et qu'elle ne pouvait raisonnablement éviter ou maîtriser. Les cas suivants sont constitutifs de force majeure dans la mesure où ils relèvent de la définition susmentionnée (énumération non limitative) : incendie, tremblement de terre, glace, ouragan, tornade, chutes de pluie ou de neige exceptionnellement fortes ou tempêtes ou toute autre catastrophe naturelle; actes de guerre ou hostilités (déclarés ou non), invasion, conflit armé ou acte d'un ennemi étranger, embargo, révolution, trouble de l'ordre public, rébellion, révolte civile, sabotage, terrorisme ou menace de tels actes; grève, conflits sociaux et événements similaires.

15. Autres conditions

15.1. Si nous vous offrons la possibilité d'accepter ces conditions contractuelles en faisant usage d'un code unique que vous activez par voie téléphonique, une application internet, un formulaire internet ou un email, le fait que vous en ayez fait usage constitue une preuve valable en droit de votre acceptation.

15.2. Nous avons le droit de céder le Contrat à un tiers à condition qu'il présente les mêmes garanties que nous. Nous vous informerons en cas de cession.

15.3. Le droit belge s'applique.